

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL POUR LE DÉPÔT DES MISES EN CANDIDATURE

En ma qualité de président d'élection, je dépose le présent procès-verbal relativement à l'élection 2017.

Le 19 juin 2017, j'ai nommé Madame Liette Martel pour agir à titre de secrétaire d'élection conformément à la loi.

Le vendredi 6 octobre 2017, à 16h30, date et heure de fin des mises en candidature pour l'élection générale de la Municipalité de Saint-Calixte, je soussigné, Philippe Riopelle, président d'élection, fait mon rapport comme suit :

Après avoir rempli les formalités requises par la loi, je confirme avoir reçu durant la période du 22 septembre 2017 au 6 octobre 2017, les mises en candidature suivantes :

À la mairie, Monsieur Michel Jasmin

Conseillers, District 1, Monsieur Keven Bouchard et Madame Claudine Levasseur
District 2, Monsieur François Dodon
District 3, Monsieur Denis Mantha
District 4, Mesdames Jeanne Powers et Roxane Simpson
District 5, Messieurs Jacques Daniel Granier et Raymond Marcoux
District 6, Madame Odette Lavallée

Considérant qu'il n'y a pas plus d'un candidat en lice pour les postes de maire et de conseiller dans les districts 2, 3, et 6, je déclare donc élues sans opposition les personnes suivantes :

Monsieur Michel Jasmin au poste de maire
Monsieur François Dodon au poste de conseiller dans le district 2
Monsieur Denis Mantha au poste de conseiller dans le district 3
Madame Odette Lavallée au poste de conseillère dans le district 6

Considérant qu'il y a plus d'un candidat en lice pour les districts 1, 4 et 5, il y aura donc élection à ces trois postes.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE, CE 6^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2017.

Liette Martel
secrétaire d'élection

Philippe Riopelle
président d'élection

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

ÉLECTIONS DU 5 NOVEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL DU SCRUTIN

Ce 5 novembre 2017, scrutin à Saint-Calixte pour les postes de conseiller des districts numéro 1, 4 et 5.

Cette journée de scrutin fut précédée, le dimanche 29 octobre 2017 du vote par anticipation qui débuta à midi pour se terminer à 20 heures au Centre d'art Guy St-Onge. À la clôture des bureaux lors de la journée du vote par anticipation, 325 électeurs se sont présentés pour voter au poste de conseiller des districts numéro 1, 4 et 5. Les candidats ont été informés qu'ils peuvent prendre possession à l'Hôtel de Ville d'une copie de la liste des électeurs ayant voté par anticipation.

En ce qui a trait au vote ordinaire, tout le personnel électoral et certains représentants des candidats dûment autorisés étaient présents dans la salle du scrutin au Centre d'art Guy St-Onge au 6294, rue Principale à Saint-Calixte, Qc J0K 1Z0.

À 20 heures, fermeture des bureaux de vote, les scrutateurs procèdent au décompte de leur bureau respectif, les résultats sont les suivants :

- Au poste de conseiller dans le district numéro 1, 345 électeurs se sont présentés sur une possibilité de 885 représentant 38,98% du vote exprimé;
- En ce qui a trait au poste de conseiller dans le district numéro 4, 338 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote sur une possibilité de 859 représentant 39,35% des électeurs;
- Pour le district numéro 5, 305 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote sur une possibilité de 839 représentant 36,35% des électeurs.

Lors du recensement des votes, ceux-ci se répartissent de la façon suivante entre les candidats en lice :

Au poste de conseiller du district numéro 1 :

- Monsieur Keven Bouchard, 243 voix, soit 70,64%
- Madame Claudine Levasseur, 101 voix, soit 29,36%
- Bulletins rejetés au nombre de 1

Au poste de conseiller du district numéro 4 :

- Madame Jeanne Powers, 93 voix, soit 27,68%
- Madame Roxane Simpson, 243 voix, soit 72,32%
- Bulletins rejetés au nombre de 2

Au poste de conseiller du district numéro 5 :

- Monsieur Jacques Daniel Granier, 207 voix, soit 68,09%
- Monsieur Raymond Marcoux, 97 voix, soit 31,91%
- Bulletins rejetés au nombre de 1

En ma qualité de président d'élection, je déclare donc élu Monsieur Keven Bouchard au poste de conseiller dans le district 1. À titre de conseiller dans le district numéro 4, Madame Roxane Simpson et à titre de conseiller dans le district numéro 5, Monsieur Jacques Daniel Granier.

Le matériel ayant servi à l'élection municipale a été déposé conformément à la loi dans les archives de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE, CE 10^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2017.

Liette Martel
secrétaire d'élection

Philippe Riopelle
président d'élection